

Promouvoir une écologie positive**P3****Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables****T302**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales les articles L4231-1 et suivants, L1111-2 , L1111-9, L4221-1 et suivants,

VU le Code des transports et notamment ses articles L1115-8, L1231-1 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil régional des 30 et 31 mars 2021 adoptant la stratégie régionale des mobilités,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget supplémentaire 2024 d'une dotation de 5 000 000 € d'autorisations de programme et de 19 800 000€ d'autorisations d'engagement au titre du programme T302 "Améliorer l'expérience usager pour encourager les mobilités durables",

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 4 000 000 € HT afin d'assurer l'administration fonctionnelle, la gestion des recettes ainsi que les équipements de distribution du Système régional de distribution,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 13 000 000 € HT pour le fonctionnement du MaaS pour la période 2025-2032 (opération n°24D00059) dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors des sessions du 21 et 22 décembre 2023,

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 6 715 000 € HT pour l'investissement du MaaS (opération n°24D00061) dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors des sessions du 21 et 22 décembre 2023,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 300 000 € HT pour

l'assistance à maîtrise d'ouvrage MaaS (opération n°24D00058) dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors des sessions du 21 et 22 décembre 2023,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 2 500 000 € HT pour assurer l'administration fonctionnelles des outils du système d'information transport entre 2025 et 2028,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 38 000 € HT pour les tests sur les outils déployés (opération n°23D07968) dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors des sessions du 15 et 16 décembre 2022,

D'APPROUVER

le règlement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Maisons - Espaces Mobilités en Pays de la Loire, présenté en 3 annexe 1.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Gabriel DE CHABOT

Ces élus ne prennent pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO et François DE RUGY.

REÇU le 24/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs